# Descriptif type : Modul'up compact 33

**Revêtement de sol PVC compact U3 P3 en pose libre en lés de 2 m**

Fourniture et mise en œuvre d’un système Modul’up comprenant un revêtement de sol PVC compact et d’une bande de **jonction simple face modul’up** (réf 792), en lés de 2m de large avec une efficacité acoustique aux bruits de choc déclarée ΔLw = **4 dB** et un poinçonnement rémanent de **0,02mm**.

Ce système sera apte à l'emploi dans tous les locaux au plus classés U3 P3 E2/3 C2 v**alidé par un Avis Technique de type Modul’up Compact 33.**

Conçu et fabriqué en France à partir de matières premières garanties **sans phtalate**, il devra être constitué d'une couche d'usure de **0,65 mm** et d'une épaisseur de **2 mm** sans charge minérale, **groupe T** avec décors teintés masse ou imprimés, à finition mate.

Il devra être doté d'un traitement de surface avec **double réticulation (laser + UV) XtremPUR™**, résistant aux rayures et aux agents tachant type bétadine, éosine aqueuse, solution hydroalcoolique et marqueur et ainsi évitera toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement.

Son envers **PVC compact auto-plombant 100 % PVC**, sera adaptée en recouvrement de multi-supports dont vinyle sur mousse et sols amiantés, avec une stabilité dimensionnelle de **< 0,05 %.**

**Il bénéficiera d'un classement de résistance au feu Bfl-s1 et au glissement R10**. Le choix des coloris se portera sur une gamme comportant un minimum de **94 références.**

Le produit bénéficiera d’une **garantie de 10 ans** et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant)\*\*.

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre **programme Tournesol**\*\*\*.

**Caractéristiques techniques :**

* Réaction au feu : **Bfl-s1**
* Avis technique n**°12/20-1794\_V1 : apte à l'emploi dans tous les locaux au plus classés U3 P3 E2/3 C2**
* Epaisseur : **2 mm** / Couche d’usure : **0,65 mm**
* Masse surfacique totale : **2 600 g/m² (-10 % / +13 %)**
* Résistance à l’abrasion : **Groupe T**
* Poinçonnement rémanent moyen : **0,02 mm** (exigence de la norme <0.10 mm)
* Stabilité dimensionnelle : < **0,05 %**
* Résistance au glissement **R10 sur tous les décors**
* Traitement de surface : **double réticulation (UV+LASER) XtremPUR™**
* Efficacité acoustique aux bruits de choc déclarée ΔLw = **4 dB**
* Ce produit est adapté pour le traitement des remontées en plinthes.

**Mode de pose**

**Pose libre** : Mise en œuvre suivant l'Avis Technique.

* Revêtement de sol posé libre, non maintenu en périphérie, Un maintien à l’aide d'une bande de jonction Modul'up au joint des lés et seuil de porte est nécessaire notamment afin de réaliser aisément une soudure à chaud des joints.
* Selon la nature ou la destination du local il est nécessaire de réaliser des travaux d’étanchéité en rive.
* L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : Traitement des joints à chaud - plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…
* Nettoyage et entretien :
* L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant.
* La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

**Données environnementales**

* FDES vérifiée disponible conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
* Matières premières garanties sans phtalate
* Taux d’émission de TVOC < 10 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH\*\*\*\*
* Conçu et fabriqué en France à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable
* 100 % recyclable \*\*\*
* Solution de recyclage des chutes de pose et fin de vie via le programme Tournesol

*\* Selon réglementation en vigueur. \*\* L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). \*\*\*Linoleum et PVC -Selon cahier des charges et hors cadre amiante. \*\*\*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*